

LA MOBILISATION CITOYENNE COMME LEVIER POUR LUTTER CONTRE LE RACISME SYSTÉMIQUE : LE CAS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

RÉDIGÉ PAR : NICOLAS SOUMIS ET MYRIAM BÉRUBÉ

Cette publication fait partie d'une série d'études de cas en contexte québécois qui illustrent différentes idées afin d'inspirer les acteur·trice·s de changement impliqués dans le développement des communautés.

La mobilisation citoyenne permet de sensibiliser la population à divers enjeux, et d'exercer des pressions sur les élu·e·s afin qu'ils les reconnaissent et s'y attaquent. Quels sont les éléments clés d'une mobilisation citoyenne? Quels facteurs contribuent à son succès? Le récent mouvement visant à promouvoir la lutte contre le racisme et la discrimination systémiques à Montréal fournit d'instructives leçons.

MISE EN CONTEXTE

L'histoire du Québec est ponctuée de mouvements populaires qui, préoccupés par divers enjeux sociaux, environnementaux ou économiques, se sont mobilisés afin d'exiger des changements.

Revêtant diverses formes (marches, rassemblements, manifestations, pétitions, campagnes, etc.) et permettant de rassembler et de motiver une masse critique de personnes ou d'organisations, la mobilisation citoyenne poursuit trois



MOBILISATION CITOYENNE

Mouvement populaire visant à rassembler et à motiver une masse critique de personnes ou d'organisations afin :

- de faire reconnaître l'existence d'un enjeu;
- de forcer un débat sur cet enjeu;
- d'exiger la mise en place de mesures pour traiter cet enjeu.

objectifs. Elle vise d'abord à faire reconnaître l'existence d'un besoin ou d'un problème. Elle cherche ensuite à faire inscrire cet enjeu à l'ordre du jour des instances concernées de sorte à forcer un débat et à assurer sa prise en charge, pour ultimement exiger la mise en place de solutions.

Par les pressions qu'elle permet d'exercer, la mobilisation se révèle particulièrement utile face aux enjeux négligés par les élu-e-s. De plus, s'agissant d'un moyen inclusif de participer à la vie démocratique, elle s'avère efficace pour amplifier la voix des personnes ou des groupes les moins entendus.

Cette étude de cas se penche sur la campagne de mobilisation citoyenne lancée à Montréal en 2018 pour promouvoir la lutte contre le racisme et la discrimination systémiques¹. Elle permet de dégager des leçons susceptibles d'inspirer les acteur-ric-e-s de changement qui souhaitent rendre la société plus inclusive.

L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL : UN CATALYSEUR POUR LA MOBILISATION CITOYENNE

Montréal est une métropole cosmopolite. Selon les [statistiques de 2021](#), 38,8 % des Montréalais-e-s s'identifiaient à un groupe racisé. Qu'il s'agisse de trouver un logement salubre, d'accéder à un emploi décent, d'être traité équitablement par la police ou de participer pleinement à la vie démocratique, nombre d'obstacles peuvent empêcher ces Montréalais-e-s de se prévaloir des mêmes droits et occasions que leurs concitoyen-ne-s non racisés.

Sensible à ce problème, l'organisme communautaire Montréal en action lance une pétition le 1er mai 2018. Cette dernière exige la mise en place d'un plan d'action concret pour lutter contre les inégalités et l'exclusion dans l'ensemble des dimensions de la vie montréalaise : emploi, logement, intégration des nouveaux arrivant-e-s, culture, etc. Après avoir récolté plus de 22 000 signatures, la pétition est déposée au Service du greffe de la Ville de Montréal le 27 juillet 2018. Une fois la validité de la pétition confirmée, ses instigateur-ric-e-s se prévalent du droit d'initiative² pour demander la tenue d'une consultation publique. Le 29 août 2018, le comité exécutif de la Ville de Montréal adopte une résolution mandant l'[Office de consultation publique de Montréal](#) (OCPM) d'organiser un tel exercice.

L'OCPM est un organisme neutre et indépendant chargé d'organiser des consultations publiques afin de sonder les Montréalais-e-s sur des projets ou des enjeux urbains qui concernent un arrondissement ou la ville entière. Une fois mandaté par la Ville, il a pour fonction 1) de proposer des règles pour encadrer la consultation publique et en assurer la transparence, la crédibilité et l'efficacité;

¹ Il existe plusieurs définitions du racisme et de la discrimination systémiques. La définition retenue ici s'inspire de celle du gouvernement de l'Ontario. Ainsi, le racisme et la discrimination systémiques se traduisent par l'existence, au sein d'une société, d'une institution ou d'une organisation, d'une culture, de politiques, de règles, de procédures ou de pratiques qui tendent à exclure, à entraver ou à discriminer certains groupes racisés.

² Instauré en janvier 2010 par la Ville de Montréal, ce droit permet aux Montréalais-e-s d'exiger, par voie de pétition, la tenue d'une consultation publique sur des thèmes qui les préoccupent et qui relèvent des compétences de la Ville ou de ses arrondissements. Jusqu'à présent, le droit d'initiative a mené à trois consultations publiques : agriculture urbaine (2011), dépendance aux énergies fossiles (2015) et racisme et discrimination systémiques (2018).

2) de préparer, en prévision de cette consultation, un dossier documentant l'enjeu à l'ordre du jour; 3) d'organiser et d'animer la consultation publique; et 4) d'émettre des recommandations sur la base des propos et des opinions recueillis lors de la consultation. L'OCPM a un rôle consultatif, mais non décisionnel : une fois ses recommandations transmises à la Ville, c'est elle cette dernière qui, seule, décide des suites à donner.



Source : OCPM

Entre novembre 2018 et décembre 2020, l'OCPM mène une série d'activités afin de sonder le pouls des Montréalais·e·s sur le racisme et la discrimination systémiques. Durant cette période, plus de 7 000 citoyen·ne·s participent, en personne ou virtuellement, aux différents travaux de la consultation. Entre-temps, la Ville de Montréal prépare des documents fournissant des statistiques sur la démographie, l'emploi, le logement, etc., et décrivant ses interventions pour lutter contre le racisme et la discrimination et rendre Montréal plus inclusive. Selon plusieurs participant·e·s à la consultation, ces documents mènent à d'accablants constats : les actions posées par la Ville pour lutter contre le racisme et la discrimination sont incohérentes en regard du discours qu'elle émet à ce sujet; le daltonisme racial dont elle fait preuve l'amène à nier le caractère systémique du racisme et de la discrimination; et elle confond la lutte contre ces phénomènes avec l'intégration des immigrant·e·s.



Au premier plan : Bochra Manaï, commissaire à la lutte contre le racisme et la discrimination systémiques à la Ville de Montréal. Source : OCPM.

L'OCPM dépose son [rapport](#) le 15 juin 2020. Celui-ci comporte 38 recommandations visant à rendre Montréal plus inclusive. En tête de liste se trouve d'abord la recommandation de reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination, puis celle de nommer une personne à titre de commissaire à la lutte au racisme et à la discrimination.

La Ville de Montréal réagit promptement aux deux premières recommandations de l'OCPM. Quelques jours après le dépôt du rapport, elle reconnaît officiellement l'existence du racisme et de la discrimination systémiques. Puis, en janvier 2021, elle nomme Bochra Manaï à la tête du [Bureau de la commissaire à la lutte contre le racisme et la discrimination systémiques](#). Au

cours des années suivantes, la Ville met en œuvre plusieurs mesures pour lutter contre le racisme et la discrimination systémiques dans ses structures internes. Mme Manaï mentionne notamment le [guichet unique](#) pour traiter les plaintes des

employé·e-s de la Ville en matière de racisme et de discrimination, le [programme visant à sensibiliser les employé·e-s du 911](#) à ces phénomènes, et le [programme Immersion MTL destiné aux policier·ère-s](#).

CONCLUSION

Le récit de la mobilisation visant à promouvoir la lutte contre le racisme et la discrimination systémiques à Montréal met en lumière un certain nombre d'éléments inspirants. D'abord, la présence d'un organisme indépendant spécifiquement chargé de consulter la population est un important facteur de réussite de cette mobilisation. Sans l'initiative citoyenne soutenue par Montréal en action, la consultation publique sur le racisme et la discrimination systémiques n'aurait probablement pas eu lieu, mais par son rôle, l'OCPM a certainement contribué à la rapidité avec laquelle des mesures correctrices ont été mises en place. « On adore consulter au Québec, mais c'est parfois un moyen d'éviter l'action. Je crois sincèrement que si l'OCPM n'avait pas fait ce travail colossal, on aurait pour une énième fois pris acte [du problème] sans s'assurer de prendre les moyens de le résoudre », indique Mme Manaï. Ainsi, cet organisme agit en quelque sorte comme une courroie de transmission entre les revendications citoyennes et les instances concernées.

Le caractère très inclusif de cette mobilisation citoyenne est un autre élément clé. De la pétition jusqu'à la consultation publique, chaque étape de cette démarche a été conçue de sorte à permettre à chaque Montréalais·e de s'exprimer librement et, ainsi, à assurer une bonne représentation de la population de cette ville dont plus du tiers se considère comme racisé.

Enfin, malgré la nécessité de poursuivre les efforts pour lutter contre le racisme et la discrimination systémiques afin de rendre Montréal plus inclusive, cette démarche de mobilisation a permis non seulement d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la Ville, mais également d'amener celle-ci à reconnaître le caractère systémique de ces deux phénomènes. Comme le mentionne Mme Manaï : « Il y a deux ans, personne ne reconnaissait [le problème] et tout le monde était dans le déni. Notre travail permet de garder en vie la conversation sur le racisme et la discrimination systémiques ». À présent, Montréal compte parmi les chefs de file de la lutte contre le racisme et la discrimination au Québec.

“

« Reconnaître l'existence du racisme et de la discrimination systémiques, savoir comment s'y attaquer, ça se fait en étant sérieux, convaincu et en impliquant tout le monde. Ce n'est pas qu'une affaire de personnes racisées. C'est aussi, et surtout, une question de droit. »

– *Bochra Manaï,
commissaire à la lutte
contre le racisme et la
discrimination
systémiques à Montréal*

La production de ce document a été rendue possible grâce au soutien financier de :



Les idées et les opinions exprimées dans ce document sont celles des auteur-ric-e-s et ne reflètent pas nécessairement celles du gouvernement du Québec.